

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 3 NOVEMBRE 2015** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LE MESSAGER DE LA VILLE JEUDI LE 29 OCTOBRE 2015.

PRÉSENTS : Madame la conseillère K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier, A. Iermieri et D. Smith, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

ABSENT : Madame la conseillère Cynthia Homan.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

Au début de la séance, monsieur le maire Trudeau fait état de la situation du site d'entreposage illégal de BPC.

2015-506 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'une firme de conseillers en architecture et en ingénierie pour le projet de rénovations de l'annexe de l'aréna Bob Birnie ;
- L'item 20.13 est modifié pour y lire « 14 au 18 février 2016 » au lieu de « 14 au 18 février 2015 ».

Monsieur le maire Trudeau fait la lecture du rapport concernant la situation financière de la Ville, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

2015-507 **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'ordonner que le texte du rapport sur la situation financière de la Ville de Pointe-Claire soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité.

2015-508 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 6 octobre 2015.

2015-509 **ADOPTION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION – RÉUNION DU 21 OCTOBRE 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité sur la circulation tenue le 21 octobre 2015.

2015-510 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Madame Susan Weaver adresse une question concernant le sujet suivant :

- Mise à jour au sujet des BPC ;

Madame Geneviève Lussier adresse une question concernant le sujet suivant :

- Transparence dans le dossier des BPC ;

Monsieur Robert Maslon adresse des questions concernant le sujet suivant :

- Les règlements de la Ville concernant les poêles à bois ;
- Les intentions de la Ville à ce sujet.

Monsieur Louis Sebeh adresse une question concernant le sujet suivant :

- Les contrats octroyés par Hydro-Québec pour des coupes d'arbres.

Madame Geneviève Lussier adresse une question concernant le sujet suivant :

- Paiement à Environnement Rive-Nord le 2 décembre 2014.

2015-511 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS POUR LE FINANCEMENT DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter le règlement décrétant les tarifs pour le financement des biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2016, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-139-7301.

RÉSOLU :

2015-512 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT PC-2782 ADOPTÉ LE 7 FÉVRIER 2011

Le conseiller Iermieri donne avis qu'un règlement abrogeant le Règlement PC-2782 décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 207 000 \$ et l'affectation de la somme de 43 000 \$ sur un règlement d'emprunt afin de financer une dépense de 250 000 \$ pour divers travaux de drainage, de reprofilage de fossés, de remplacement de ponceaux, de reconstruction de cunettes dans les regards, de remplacement de clôtures ainsi que divers travaux électriques dont le remplacement du système d'éclairage des terrains de tennis et de basketball dans le parc Valois, adopté le 7 février 2011, sera présenté pour adoption à une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-513 REFUS - PIIA – 24, AVENUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 24, avenue de l'Église exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a pas recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 5 octobre 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
DE refuser d'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 18 septembre 2015:

RÉSOLU :

- Côté ;
- Élévation arrière ;
- Élévation avant ;
- Élévation droite ;
- Élévation gauche ;
- Échantillons (ou équivalents) ;
- Matériaux de revêtement : bardage de vinyle - Gris vert ;
- Fenêtres : PVC – Blanc ;

et ce, relativement à l'ajout de lucarnes rampantes et des rénovations extérieures au 24, avenue de l'Église ;

Le comité exige des plans précis et détaillés qui montrent la pente de toit, les niveaux de terrain, les matériaux de revêtement et une représentation exacte de leurs couleurs, le cabanon attaché, l'entrée, le palier et les escaliers, etc., dessinés par un architecte ou technologue, qui reflètent la maison en son état actuel ainsi que les changements proposés.

Le comité suggère également la construction d'un deuxième étage au lieu de l'ajout de lucarnes rampantes, étant une option plus économique et appropriée au voisinage.

2015-514 APPROBATION – PIIA - 45, AVENUE HILLCREST

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 45, avenue Hillcrest exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 5 octobre 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 14 septembre 2015 :

RÉSOLU :

- Élévations côté gauche et droit ;
- Élévations façade et arrière (soumis le 26 octobre 2015) ;
- Fenêtres ;
- Porte de garage ;
- Porte d'entrée avant ;
- Échantillons (ou équivalents) ;
- Matériaux de revêtement : Bardage de bois - Gris brun (existant et proposé) ;
- Détails architecturaux et bordures : Bois – Blanc ;
- Fenêtres : Aluminium - Hybrid – Blanc ;
- Portes et porte de garage : Panorama Urban – Noir ;
- Colonnes et garde-corps : Aluminium – Noir ;

- Toiture : Bardeaux d'asphalte – Noir ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 45, avenue Hillcrest, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition que :

- Le style et les proportions des fenêtres soient plus fidèles à celles du bungalow ;
- Le propriétaire a soumis des plans révisés qui démontrent ce changement en date du 26 octobre 2015 ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2015-515

APPROBATION – PIIA – 44, AVENUE DU GOLF

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 44, avenue du Golf exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 5 octobre 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 1^{er} septembre 2015 :

- Plan d'implantation proposé ;
- Garage - Élévations nord et sud ;
- Garage – Élévations ouest et est ;
- Certificat de localisation existant ;
- Échantillons (ou équivalents) ;
- Matériaux de revêtement du garage : Bois et fieldstone - Maibec - Federal blue (tel actuel) ;
- Bordures de garage: Bois - Maibec – Blanc ;
- Portes de garage et fenêtres : Aluminium /vinyle - Blanc Gentek ;
- Fascia et soffites : Aluminium – Blanc ;
- Toiture : Bardeaux d'asphalte - BPCO Everest – Taupe ;
- Portes de cabanon : Bois - Marine grade ply – Blanc ;
- Bordures de porte de cabanon : Bois - Cèdre – Blanc ;

et ce, relativement à la construction d'un garage et à des modifications à l'entrée charretière au 44, avenue du Golf, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2015-516 APPROBATION – PIIA – 11, AVENUE PARKDALE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 11, avenue Parkdale exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 5 octobre 2015 ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 28 septembre 2015 :

1. Photos 1 à 12 ;
2. Échantillons ou ses équivalents :
 - Toiture : Bardeaux d'asphalte – Mystique 42 – Forest green ;

et ce, relativement au remplacement de la toiture au 11, avenue Parkdale, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 1 000 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2015-517 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 16, AVENUE DE KILLARNEY GARDENS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 16, avenue de Killarney Gardens, afin d'y permettre une marge latérale sud de 1,07 m (3,51') plutôt que le minimum requis de 2,4 m (7,87').

2015-518 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 84, AVENUE PORTSMOUTH

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 84, avenue Portsmouth, afin d'y permettre :

- a) L'élargissement de l'allée véhiculaire à partir de trois (3) mètres de la bordure de la rue au lieu de trois (3) mètres à l'intérieur de la limite de propriété tel que requis ; et
- b) 18% d'espace vert et paysager en marge avant au lieu du minimum requis de 50% ;

2015-519 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 23 SEPTEMBRE 2015 AU 20 OCTOBRE 2015, AINSI QUE LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 22 SEPTEMBRE 2015 AU 20 OCTOBRE 2015

La liste des amendements budgétaires pour la période du 23 septembre 2015 au 20 octobre 2015, ainsi que le registre des chèques pour la

période du 22 septembre 2015 au 20 octobre 2015 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2015-520 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 SEPTEMBRE 2015 ET LES ÉTATS PRÉVISIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2015

L'état comparatif des activités financières au 30 septembre 2015 et les états prévisionnels au 31 décembre 2015 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2015-521 APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 100 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN CÂBLE DESSERVANT LE CENTRE CIVIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approprier à même le surplus non autrement approprié de la Ville de Pointe-Claire (05-990-10-000), une somme de 100 000\$ pour les travaux de remplacement du câble 12.5kV desservant le centre civique ;

DE verser la somme appropriée au poste budgétaire 02-877-40-534.

2015-522 AUTORISATION – RADIATION – MAUVAISES CRÉANCES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser la radiation de mauvaises créances, découlant du non-paiement de certaines factures émises pour le renouvellement de licences de chiens totalisant la somme de 1 658,51 \$, réclamée des débiteurs dont les noms apparaissent dans la liste annexée en pièce jointe au dossier décisionnel 13-139-4585

2015-523 AUTORISATION DE CERTAINS TRANSFERTS DE FONDS ET FERMETURE DE POSTES BUDGÉTAIRES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser le virement, en faveur du surplus non autrement approprié de la Ville, de certains montants totalisant la somme de 328 518,58 \$ qui sont indiqués à titre de « Solde disponible » sous la rubrique « Postes liés à des réserves » au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-137-7507 ;

D'autoriser en conséquence la fermeture des postes budgétaires afférents, tel qu'indiqué à ce même document ;

D'autoriser le virement, en faveur du fonds de roulement, de certains montants totalisant la somme de 27 803,92 \$ qui sont indiqués à titre de « Solde disponible » sous la rubrique « Postes liés à des fonds de roulement », lesquels montants avaient été affectés à des postes spécifiques pour la réalisation de certaines dépenses d'immobilisations, à même le fonds de roulement, mais qui demeurent excédentaires après la réalisation des projets afférents, le tout tel qu'indiqué au document annexé en pièce jointe au dossier 15-137-7507 ;

D'autoriser en conséquence la fermeture des postes budgétaires 33-201-10-003, 33-020-12-007 et 33-020-13-003.

2015-524 APPROBATION – POLITIQUE DE PERCEPTION DES TAXES ET DE RECOUVREMENT DES ARRÉRAGES DE TAXES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver la politique de perception des taxes et de recouvrement des arrérages de taxes, dans la mesure où la version finale de cette politique est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 14-139-5510.

2015-525 SOUTIEN FINANCIER – DIVERS ORGANISMES

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
 Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
RÉSOLU : D'accorder un soutien financier au montant de 91 826 \$ aux organismes
 mentionnés ci-après ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires indiqués ci-dessous :

BUDGET 2015

Organisme	Subvention	Code budgétaire
Club de boulingrin de Pointe-Claire	6 000 \$	02-701-51-979
Club de curling de Pointe-Claire	4 050 \$	02-701-51-979
Hockey West Island	23 000 \$	02-701-51-979
Lakeside Swimming Club	6 000 \$	02-701-42-979
Les amis du vieux moulin	400 \$	02-701-51-979
Les chanteurs de Stewart Hall	500 \$	02-701-51-979
Poste de quartier 5	5 000 \$	02-701-51-979
L'Estérel	200 \$	02-701-51-979
Total au budget 2015 :	45 150 \$	

BUDGET 2016

Organisme	Subvention	Code budgétaire
Action chrétienne	500 \$	02-701-51-979
A.Q.V.Q. (Voile adaptée)	5 000 \$	02-701-51-979
Centre de ressources communautaires	18 000 \$	02-701-51-979
Commission sportive du Lac Saint-Louis	1 000 \$	02-701-51-979
Les amis de la santé mentale	4 000 \$	02-701-51-979
Nova West Island	2 000 \$	02-701-51-979
Parrainage civique	2 000 \$	02-701-51-979
Pointe-Claire Cadets Corps	5 000 \$	02-701-51-979
Voix éternelles	1 500 \$	02-701-51-979
WIAIH	7676 \$	02-701-51-979
Total au budget 2016 :	46 676 \$	

GRAND TOTAL BUDGETS 2015 ET 2016 : 91 826 \$

2015-526 SOUTIEN FINANCIER – CENTRAIDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,
 Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
RÉSOLU : D'accorder un soutien financier au montant de 3 139 \$ à « Centraide » ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989 ;

D'accorder un montant additionnel de 400 \$ pour l'achat de quatre certificats-cadeaux de 100 \$, lesquels seront remis aux employés par tirage au sort dans le but d'encourager le plus grand nombre d'employés à participer à la campagne et à les remercier de leur générosité ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-698.

2015-527 AUTORISATION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE MEMBRES
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
DE renouveler le mandat des personnes ci-après désignées, en tant que
membres du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux
ans débutant le 1er janvier 2016 :

- Madame Catherine Mezey ;
- Monsieur Andrew Scott ;
- Monsieur Fred Pennell.

2015-528 AUTORISATION – PARTICIPATION À LA CONFÉRENCE DES
ENTRAÎNEURS DE CANOË KAYAK CANADA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'autoriser messieurs Marc Creamer, entraîneur-chef adjoint, Eric
Mihalovic, entraîneur senior et Michael Thomas, entraîneur groupes
d'âge, à représenter la Ville de Pointe-Claire à la Conférence des
entraîneurs de Canoë Kayak Canada qui aura lieu à Ottawa, du 27 au
29 novembre 2015 ;

D'autoriser en conséquence, le remboursement des frais encourus à
cette conférence, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes
budgétaires suivants :

- 02-701-40-361 – Frais de déplacement de 380 \$;
- 02-701-40-313 – Congrès et colloques – 1 335 \$.

2015-529 AUTORISATION – PARTICIPATION - SOUPER DU SOUVENIR

ATTENDU QUE monsieur le maire Morris Trudeau a été invité à
participer, en compagnie de son épouse, au souper bénéfique qui aura lieu
le 5 novembre 2015 au club de golf Beaconsfield ;

ATTENDU QUE la nature particulière de cet événement justifie la
participation de l'épouse de monsieur le maire Trudeau ;

ATTENDU QUE les citoyens s'attendent lors d'une occasion semblable à
voir le maire accompagné de son épouse.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
D'autoriser monsieur le maire Morris Trudeau, ainsi que son épouse,
madame Marthe Trudeau, à représenter la Ville de Pointe-Claire au
souper-bénéfice devant se tenir le 5 novembre 2015 au club de golf
Beaconsfield ;

D'autoriser en conséquence, le remboursement des frais encourus par
monsieur le maire Trudeau et son épouse dans le cadre de cette activité,
le tout conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire
02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7558
émis le 21 octobre 2015.

2015-530 AUTORISATION – PARTICIPATION – SOUPER RÉGIMENTAIRE
ANNUEL ORGANISÉ PAR LE RÉGIMENT ROYAL DE MONTRÉAL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'autoriser messieurs les conseillers Smith et Iermieri à représenter la
Ville de Pointe-Claire au dîner régimentaire annuel organisé par le
Régiment Royal de Montréal le 6 novembre 2015 ;

D'indiquer que les frais au montant de 85 \$ par billet, pour un coût de 170 \$ relatifs à la participation de ces deux membres du conseil soient défrayés conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7566 émis le 22 octobre 2015.

2015-531 AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA BOURSE RIDEAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Lermieri, et unanimement D'autoriser madame Christine Duchesne, Coordonnatrice - Activités culturelles à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès de La Bourse Rideau devant se tenir du 14 au 18 février 2016 (participation les 15, 16, 17 et 18 février seulement), à Québec ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 1-02-702-20-313.

2015-532 OCTROI D'UN CONTRAT – REMPLACEMENT DU REFROIDISSEUR ET DE L'ÉCHANGEUR DE CHALEUR À L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour un montant total de 35 412,30 \$, taxes incluses, à Tetra Tech QB inc., laquelle a fourni la soumission conforme ayant la meilleure note finale, pour la conception détaillée électromécanique et pour des services durant la construction dans le cadre du projet de remplacement d'un échangeur de chaleur à l'hôtel de ville, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres IG150004 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-051, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7517 émis le 20 octobre 2015.

2015-533 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE D'UN REFROIDISSEUR AVEC ÉCHANGEUR DE CHALEUR

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour un montant total de 98 878,50 \$, taxes incluses, à Entreprise Carrier Canada, laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour la fourniture d'un refroidisseur avec échangeur de chaleur, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres PG150030 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-051, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7581 émis le 22 octobre 2015.

2015-534 OCTROI D'UN CONTRAT – ABATTAGE DE FRÊNES ET RAMASSAGE DE DÉBRIS LIGNEUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'octroyer un contrat pour un montant total de 152 985,73 \$, taxes incluses, à Services d'arbres Primeau inc., laquelle a fourni la plus basse soumission conforme pour des travaux d'abattage de frênes et de ramassage de débris ligneux pour 2015-2016, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres PG150031;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-14-007 ou 03-920-15-061, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7546 émis le 22 octobre 2015.

2015-535 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – PROJET
D'INSTALLATION D'UNE STÈLE AVEC ÉCRANS DYNAMIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-
Claire et Les Enseignes Professionnelles pour un montant total de 3 721,92 \$,
taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 3 721,92 \$, taxes
incluses, relativement au projet d'installation d'une stèle avec écrans
dynamiques en bordure du boulevard Saint-Jean ;

D'accorder à Les Enseignes Professionnelles un surplus contractuel au
montant de 3 721,92 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à
cette dernière, le faisant passer à la somme de 100 637,80 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-002, tel qu'il appert
du certificat de la trésorière n° 15-7521 émis le 18 octobre 2015.

2015-536 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – COLLECTE DES
ENCOMBRANTS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-
Claire et Camille Fontaine et fils inc. pour un montant total de 1 200 \$, taxes
incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 1 200 \$, taxes
incluses, relativement à la collecte des encombrants ;

D'accorder à Camille Fontaine et fils inc. un surplus contractuel au montant
de 1 200 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette
dernière, le faisant passer à la somme de 1 704 285,58 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-479, tel qu'il appert
du certificat de la trésorière n° 15-7480 émis le 20 octobre 2015.

2015-537 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RÉHABILITATION DES
CONDUITES D'EAU POTABLE ET DE LA CHAUSSÉE SUR LES AVENUES
CHAUCER, WILLOWBANK, MAYWOOD, GRANGE, NEWTON SQUARE ET
HASTINGS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'approuver six modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-
Claire et Roxboro Excavation inc. pour un montant total de 26 356, 88 \$,
taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 26 356,88 \$, taxes
incluses, relativement au projet 15-008 ph.2 "Travaux de réhabilitation des
conduites d'eau potable et de la chaussée sur les avenues Chaucer,
Willowbank, Maywood, Grange, Newton Square et Hastings";

D'accorder à Roxboro Excavation inc. un surplus contractuel au montant de
26 356,88 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette
dernière, le faisant passer à la somme de 3 366 148,87 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-32-821, tel qu'il appert
du certificat de la trésorière n° 15-7578 émis le 22 octobre 2015.

2015-538 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE SUR LE BOULEVARD SAINT-JEAN, ENTRE L'AUTOROUTE 20 ET L'AVENUE LAKEVIEW ET LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR L'AVENUE DONEGANI

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver six modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et TGA Montréal inc. pour un montant total de 76 979,93 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 76 979,93 \$, taxes incluses, relativement à la reconstruction de la chaussée sur le boulevard Saint-Jean, entre l'autoroute 20 et l'avenue Lakeview et construction d'un trottoir sur l'avenue Donegani ;

D'accorder à Roxboro Excavation inc. un surplus contractuel au montant de 76 979,93 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 1 594 594, 53 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7575 émis le 22 octobre 2015.

2015-539 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RECONSTRUCTION DES AVENUES DE L'ÉGLISE, LUCERNE ET CHESTER

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver cinq modifications au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Canbec pour un montant total de 2 220,79 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 2 220,79 \$, taxes incluses, relativement à la reconstruction des avenues de l'Église, Lucerne et Chester, entre les avenues Donegani et Mount Pleasant ;

D'accorder à Canbec un surplus contractuel au montant de 2 220,79 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 3 529 029, 82 \$;

D'imputer cette dépense à même les fonds disponibles en vertu du Règlement d'emprunt PC-2821 (poste budgétaire 22-415-12-821).

2015-540 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES PAR CONTENEUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'accorder une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et Camille Fontaine et fils inc. pour un montant total de 2 874,38 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 2 874, 38 \$, taxes incluses, relativement à la collecte des déchets domestiques par conteneur des CPE ;

D'accorder à Camille Fontaine et fils inc. un surplus contractuel au montant de 2 874,38 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 1 765 084, 14 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-479, tel qu'il appert du certificat de la trésorière 15-7556 émis le 22 octobre 2015.

2015-541 AUTORISATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'accorder une modification au contrat intervenu entre la Ville de Pointe-Claire et J. Raymond Couvreur et fils inc. pour un montant total de 3 082, 36 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 3 082, 36 \$, taxes incluses, relativement à la demande de travaux supplémentaires par une toiture performante à long terme et qui respecte les spécifications de l'architecte ;

D'accorder à J. Raymond Couvreur et fils inc. un surplus contractuel au montant de 3 082, 36 \$, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 1 068 987,04 \$;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-101, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7587 émis le 22 octobre 2015.

2015- 542 AUTORISATION – AJOUT DE DEUX ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES AU BORDEREAU DE SOUMISSION PG150015

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'autoriser l'ajout de deux articles supplémentaires au bordereau de soumission PG150015, pour l'année 2016 : « Technicien intermédiaire temps plein » et « Temps supplémentaire pour technicien intermédiaire temps plein », tel que ceux-ci sont définis à la section « justification » du dossier décisionnel 15-319-7561.

2015-543 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION CONCERNANT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'AQUEDUCS ET LA MISE À JOUR DU PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les critères de sélection concernant des services professionnels pour les travaux du diagnostic du réseau d'aqueduc et la mise à jour du programme de rinçage unidirectionnel pour les années 2016, 2017 et 2018, ainsi que deux années d'option de renouvellement pour les années 2019 et 2020, tel que lesdits critères apparaissent au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-325-7564.

2015-544 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION CONCERNANT LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CABINET D'AVOCATS SPÉCIALISÉ EN DROIT DU TRAVAIL POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Lermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver les critères de sélection concernant les services professionnels d'un cabinet d'avocats spécialisé en droit du travail pour les années 2016, 2017 et 2018, tel que lesdits critères apparaissent au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-161-7489.

2015-545 REJET DES SOUMISSIONS – COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES EN CONTENANT SEMI-ENFOUI

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé le 1er octobre 2015 pour la collecte et le transport de matières résiduelles en contenant semi-enfoui ;

ATTENDU QU'une seule firme, à savoir JR Services Sanitaires, a présenté une soumission pour ce projet ;

ATTENDU QUE le prix soumis excède largement les montants budgétaires estimés par la Ville pour la réalisation de ce projet.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE rejeter la soumission déposée le 1^{er} octobre 2015 par JR Services Sanitaires à l'égard de la collecte et le transport de matières résiduelles en contenant semi-enfouï pour le service des travaux publics, pour l'année 2015, 2016 et 2017, et ce pour le motif indiqué au troisième alinéa du préambule de la présente résolution.

2015-546 REJET DES SOUMISSIONS - AGRANDISSEMENT ET MISE AUX NORMES DU CHALET DU PARC TERRA COTTA

ATTENDU QU'un appel d'offres par invitation a été lancé entre le 8 octobre 2015 et le 16 octobre 2015 pour l'agrandissement et la mise aux normes du chalet du parc Terra Cotta ;

ATTENDU QU'une seule firme, à savoir Émond, Kozina, Mulvey Architectes, a présenté une soumission pour ce projet ;

ATTENDU QUE le prix soumis excède largement le montant maximum pour l'octroi d'un contrat par invitation.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement DE rejeter la soumission reçue par Émond, Kozina, Mulvey Architectes à l'égard de l'agrandissement et la mise aux normes du chalet du parc Terra Cotta, et ce pour le motif indiqué au troisième alinéa du préambule de la présente résolution ;

D'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres.

2015-547 AUTORISATION – OPTION DE RENOUVELLEMENT AU CONTRAT PT130010 CONCERNANT LA RECHERCHE ET LA LOCALISATION DE FUITES D'EAU POTABLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue à l'appel d'offres PT130010, pour l'année 2016, au montant de 37 941, 75 \$, taxes incluses, concernant la recherche et la localisation de fuites d'eau potable ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-524, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7523 émis le 19 octobre 2015.

2015-548 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2015

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de septembre 2015, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2015-549 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES POUR LE 3 NOVEMBRE 2015

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 3 novembre 2015, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et par madame Marie-Josée Boissonneault, directrice du service des services administratifs et trésorière.

2015-550 APPROBATION – NOUVELLE STRUCTURE SALARIALE POUR LES EMPLOYÉS NON-SYNDIQUÉS DU « PROGRAMME D'AIDE AU TROISIÈME ÂGE »

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver la nouvelle structure salariale pour les employés non-syndiqués du « Programme d'aide au troisième âge », à compter du 1^{er} janvier 2015, selon la grille annexée au dossier décisionnel 15-161-7526.

2015-551 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE L'ANNEXE DE L'ARÉNA BOB BIRNIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
RÉSOLU : D'octroyer un contrat pour un montant total de 88 904,42 \$, taxes incluses, à Gémel Ingénierie – Eric Painchaud Architecte, laquelle a fourni la soumission conforme ayant obtenu la meilleure note finale pour les services professionnels d'une firme de conseillers en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet de rénovations de l'annexe à l'aréna Bob Birnie, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres PG150029 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-13-010 et 03-920-13-021, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7604 émis le 30 octobre 2015.

2015-552 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
RÉSOLU : DE lever la présente séance à 20 h 10.

Morris Trudeau, Maire

Danielle Gutierrez, Greffière adjointe